

Accident de l'Embraer ERJ170
immatriculé **F-HBXO**
survenu le 16 novembre 2017
à Toulouse Blagnac (31)

⁽¹⁾Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

Heure	Vers 20 h 50 ⁽¹⁾
Exploitant	Hop!
Nature du vol	Transport commercial
Conséquences et dommages	Une passagère blessée
Erratum : Des modifications ont été apportées au rapport. La présente version, texte officiel de référence, annule et remplace la précédente (Avril 2018).	

Chute d'une passagère lors du débarquement par un escalier

1 - DÉROULEMENT DES FAITS

À l'arrivée d'un vol en provenance de Nantes, l'avion est stationné au large du terminal. Un escalier autotracté est positionné à la porte avant gauche de l'appareil, et les premiers passagers débarquent. Une passagère perd l'équilibre en sortant de l'avion et se blesse en chutant sur la plate-forme de l'escalier.

Le poste de premier secours de l'aérogare est informé de l'accident et demande aux pompiers du SSLIA⁽²⁾ d'intervenir. Ces derniers une fois sur place estiment que la passagère a peut-être la cheville fracturée. Ils demandent donc au poste de premiers secours de l'aérogare d'envoyer le véhicule de premier secours (VPS) pour transporter la passagère vers l'aérogare. Les pompiers immobilisent la jambe de la passagère à l'aide d'une attelle. Ils appellent le SAMU pour assurer le transport de la passagère vers un hôpital, mais on les informe qu'il faudra attendre entre deux et trois heures pour qu'une ambulance soit disponible. La passagère est alors transférée vers l'aérogare. Étant donné le délai d'arrivée du SAMU, elle accepte que son compagnon présente la conduite à l'hôpital.

Des fractures des deux malléoles et du tibia lui seront par la suite diagnostiquées à l'hôpital.

2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

2.1 Témoignage de la passagère

La passagère indique qu'à sa sortie de l'avion, elle a été surprise par la hauteur entre la porte de l'avion et la plate-forme de l'escalier. Son pied s'est posé lourdement et a craqué. Elle est ensuite tombée. Elle précise qu'elle prend l'avion régulièrement et qu'elle ne remarque habituellement pas de telle différence de hauteur. Elle précise qu'elle n'avait pas sa valise à la main au moment de la chute.

⁽²⁾Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs.

La passagère ajoute que lorsque les secouristes l'ont installée dans la voiture de son compagnon, ils ont demandé à récupérer l'attelle. La passagère (infirmière) a refusé qu'on lui ôte l'attelle avant d'être prise en charge par un médecin.

2.2 Autres témoignages

La chef de cabine a vu la passagère sortir de l'avion. Elle estime que l'escalier était correctement positionné, mais que la plateforme présentait une légère inclinaison qui aurait pu contribuer à la chute de la passagère. Elle indique en outre que la passagère portait plusieurs bagages, et que cela a pu contribuer à lui faire perdre l'équilibre. Un autre témoin explique avoir vu la passagère porter un bagage qui aurait heurté le montant de la porte de l'avion et l'aurait déséquilibrée.

2.3 Renseignements sur l'escalier autotracté

2.3.1 Description de l'escalier

L'escalier utilisé au moment de l'accident a été utilisé juste avant sur un autre avion de même type sans incident. Il s'agit d'un escalier autotracté ABS580, qui permet l'accès aux avions dont la hauteur de seuil de porte est comprise entre 2,45 mètres et 6,00 mètres. La hauteur de la porte avant gauche de l'ERJ170 est comprise entre 2,54 mètres et 2,63 mètres.



Source : Air France

Figure 1 : un escalier autotracté de type ABS580

2.3.2 Positionnement de l'escalier

Les agents au sol affirment que l'escalier était correctement positionné. Une photo de l'escalier a été prise au moment de l'accident. La différence de hauteur entre le plancher de l'avion et la plateforme de l'escalier autotracté peut être estimée à 18 cm au maximum⁽³⁾.

Il n'existe pas de norme relative au positionnement des escaliers mais les procédures de la compagnie d'assistance en escale prévoient de garder un espace d'environ 20 cm entre le seuil de la porte de l'avion et la plate-forme de l'escalier. Certaines compagnies aériennes prévoient une annonce avant le débarquement rappelant aux passagers de faire attention aux marches.

⁽³⁾La hauteur d'une marche d'escalier standard est comprise entre 16 et 21 cm.

⁽⁴⁾La réglementation n'exige qu'une formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour les secouristes intervenant dans des établissements recevant du public. La formation PSE2 est plus avancée.

2.4 Renseignements sur les secours

Le poste de premiers secours de l'aérogare est géré par une entreprise sous contrat avec l'exploitant d'aérodrome. Les secouristes sont tous titulaires du PSE2 (Premiers Secours en Équipe de niveau 2), et certains sont pompiers volontaires⁽⁴⁾. L'un d'entre eux indique qu'il est contraire à leurs pratiques d'ôter l'attelle d'une victime avant qu'elle ne soit prise en charge par un médecin. Ils vont habituellement récupérer les attelles à l'hôpital une fois la victime prise en charge.

Le poste de premiers secours est doté d'un seul véhicule de premiers secours, appartenant à l'exploitant d'aérodrome. Ce véhicule permet de prendre en charge les victimes sur le lieu de l'accident et de les mettre à l'abri des intempéries. Il n'a pas vocation à faire du transport sanitaire car les secouristes et les agents du SSLIA n'ont pas compétence à cet effet. Le déplacement de la victime dans l'enceinte de l'aéroport est toutefois possible sous réserve d'accord préalable du médecin régulateur du SAMU. Le transport vers les services d'urgence reste du ressort des pouvoirs publics. Les secouristes doivent donc faire appel au SAMU pour le transport des victimes vers les hôpitaux. Le délai d'attente important pour obtenir une ambulance s'explique probablement par le fait que le pronostic vital de la passagère n'était pas engagé et que les ambulances devaient être utilisées sur des missions prioritaires.

3 - ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSION

L'absence de détection du dénivelé entre l'avion et l'escalier, bien que de hauteur standard, a pu favoriser la chute de la passagère. Il est aussi possible qu'une légère inclinaison de la plateforme de l'escalier ait contribué à déséquilibrer la passagère. L'escalier autotracté était toutefois adapté au type d'avion et la hauteur de la marche était standard. L'enquête n'a pas permis de déterminer si la passagère portait des bagages ayant pu la déséquilibrer.

Une annonce avant le débarquement rappelant aux passagers de faire attention aux marches ou un rappel par les membres d'équipage postés à la porte, comme cela est déjà pratiqué par certaines compagnies, pourrait renforcer la vigilance des passagers à la sortie de l'avion.